REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 048D13-468 /DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 26/10/2026

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION - EXERCICE 2026

LIGNE D'IMPUATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

DEMANDE DE COTATION

OCTOBRE 2026

SOMMAIRE

PIECE N° I - AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION.....

PIECE N° II- RÈGLEMENT DE LA COTATION

PIECE N° III – SPECIFICATIONS TECHNIQUES

PIECE N° IV – CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PIECE N° V – CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

PIECE N° VI – CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX

PIECE N° VII - PROJET DE LETTRE-COMMANDE

PIECE N° VIII – MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

PIECE N° IX - MODELES DE FORMULAIRE DES PIECES

PIECE N° X – CHARTE D'INTEGRITE

PIECE N° XI – CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES.....

PIECE N° XII – LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ORGANISMES FINANCIERS ...

PIECE N° XIII – PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 048D13-468 /DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 26/10/2026

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION - EXERCICE 2026

LIGNE D'IMPUATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°1 : AVIS DE CONSULTATION

OCTOBRE 2026

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TENDERS OFFICE

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE

N°_____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

1. OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION:

La présente demande de cotation a pour objet **l'acquisition d'un appareil de radiographie numérique directe (DR) compacte avec paravent et capteur plan à l'hôpital de district de la cite verte.**

2. CONSISTANCE DE LA FOURNITURE :

La présente cotation concerne l'acquisition d'un Appareil de radiographie numérique directe (DR) compacte avec capteur plan y compris accessoires (armoire électrique, mise à la terre, paravent plombé).

3. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cette demande de cotation est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais.

4. FINANCEMENT:

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation seront financées par le **PLAN DE MITIGATION - EXERCICE 2026** suivant la ligne d'imputation : **60 40 412 01 33000008 0731 524412**.

5. COÛT PRÉVISIONNEL :

Le coût prévisionnel des prestations prévues au titre de cette demande de cotation est de **quarante millions (40 000 000) FCFA TTC**.

6. CONSULTATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION :

Le Dossier physique peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du **Service des Marchés Publics du MINSANTE** sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21).

7. ACQUISITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION :

La version physique du Dossier peut être obtenue au **Secrétariat du Service des Marchés Publics du MINSANTE** sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21), **dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme**

de trente mille (30 000) FCFA non remboursable représentant les frais d'achat de la demande de cotation.

8. MODE DE SOUMISSION :

La soumission sera faite exclusivement **en ligne** et via la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm.

9- TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS :

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour l'Offre Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 5 Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

10. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION :

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, **un cautionnement de soumission timbré, daté, acquitté à la main accompagnée du récépissé délivré par la caisse de dépôt et de consignation (CDEC).** Ce cautionnement doit être établi par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 14 du DC dont le **montant s'élève à huit cent mille (800 000) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10.2. L'absence de la caution de soumission timbrée, datée et acquittée à la main accompagnée du récépissé délivré par la caisse de dépôt et de consignation (CDEC) entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

10.3. Une caution de soumission produite par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture est irrecevable.

10.4. Une caution de soumission produite par un soumissionnaire et n'ayant aucun rapport avec l'objet de la consultation concernée sera considérée absente.

11. REMISE DES OFFRES :

Les offres seront transmises par voie électronique via la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm au plus tard le 02/12/2026 à 11 heures, heure locale. Une copie de sauvegarde des offres, enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde » en plus des références de l'Appel d'Offres dans les délais impartis, au Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du Ministère de la Santé Publique, situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21). Une copie de la sauvegarde sous clé USB devra être transmise sous plis fermé accompagné de l'original de la caution de soumission et du récépissé CDEC du montant de **huit cent mille (800 000) FCFA.**

12. RECEVABILITE DES OFFRES :

NB : les offres comprendront les documents ci-après :

- ✓ La soumission timbrée, datée et signée au tarif en vigueur ;
- ✓ La quittance d'achat du dossier de consultation ;
- ✓ Le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- ✓ Le dossier administratif comprenant les pièces suivantes certifiées par les autorités compétentes et en cours de validité : l'attestation d'immatriculation, Un plan de localisation indiquant la ville, la mairie, le quartier et le « lieu-dit » des bureaux du soumissionnaire signé sur l'honneur, l'attestation de non redevance, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, une attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, la caution de soumission timbrée, datée et acquittée à la main accompagnée du récépissé délivré par la caisse de dépôt et de consignation (CDEC) à l'ouverture des plis, la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché au cours des trois dernières années.

Critères éliminatoires :

- **L'absence du cautionnement de soumission d'un montant de huit cent mille (800 000) francs FCFA délivrée par un organisme financier de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances accompagnée du récépissé de dépôt CDEC ;**
- **L'attestation de capacité financière délivrée par une banque agrée d'au moins 50% du montant prévisionnel du projet (vingt millions (20 000 000)) FCFA ;**
- **L'absence de prospectus de couleur dans l'original et toutes les copies accompagnées de catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;**
- **L'absence de l'agrément de distribution du matériel médical délivré par le Ministère de la Santé Publique en cours de validité accompagné du certificat de bonnes pratiques en cours de validité.**

✓ Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA).

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Consultation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et de la demande de **Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence et/ou la non-conformité de de la caution de soumission timbrée datée et acquittée à la main d'un montant de huit cent mille (800 000) FCFA, délivrée par un organisme financier de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances accompagnée du récépissé de dépôt CDEC.**

13. OUVERTURE DES OFFRES :

L'ouverture des plis (pièces administratives, offres techniques et financières) se fera en un temps via la plateforme COLEPS et aura lieu le [redacted] par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINSANTE, sise à l'immeuble Ex-PSFN situé à proximité du siège de la Croix Rouge camerounaise, à partir de 14 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une bonne connaissance du dossier.

14. CRITERES D'EVALUATION :

14.1 Critères éliminatoires

Ils ne feront pas l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de la cotation du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

a) Fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
b) Non-respect d'au moins quatre (04) critères essentiels sur six (06) ;
c) L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
d) La non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (en gras dans le descriptif de la fourniture) ;
e) L'absence de l'agrément de distribution du matériel médical délivré par le Ministère de la Santé Publique en cours de validité accompagné du certificat de bonnes pratiques en cours de validité ;
f) L'absence du cautionnement **de soumission timbrée datée et acquittée à la main d'un montant de huit cent mille (800 000) FCFA, délivrée par un organisme financier de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances accompagnée du récépissé de dépôt CDEC** ;
g) L'attestation de capacité financière délivrée par une banque agrée d'au moins 50% du montant prévisionnel du projet (vingt millions (20 000 000)) FCFA ;
h) L'absence de prospectus de couleur dans l'original et toutes les copies accompagnées de catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
i) L'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
j) L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
k) La non-conformité du modèle de soumission ;
l) La non-conformité du mode de soumission ;
m) L'absence de la charte d'intégrité datée et signée sur l'honneur ;
n) L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée sur l'honneur ;
o) L'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme.

14.2 Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

i) Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions de la DC, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;
ii) Planning et délai de livraison de trois (03) mois ;
iii) Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés sur toutes les pages, cachetés et signés à la dernière page précédée de la mention « lu et approuvé ») ;
iv) Références du soumissionnaire dans les prestations similaires d'un montant cumulé d'au moins vingt millions (20 000 000) FCFA au cours des cinq (05) dernières années : (au moins une (01) Référence dans le domaine de fourniture de matériel médical, copie 1ère et dernière page des marchés/lettres-commande+ PVs de réception) ;
v) Personnel technique : Disponibilité dans l'entreprise d'au moins un ingénieur biomédical minimum BAC+3 justifiant d'au moins 05 ans d'expériences ;
vi) Attestation d'une garantie d'au moins 12 mois.

15. DELAI ET LIEU DE LIVRAISON :

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objets de la présente demande de cotation est d'un **(01) mois dès** notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

L'équipement sera livré à l'Hôpital de District de la Cité Verte.

16. ATTRIBUTION :
La Commission Interne de Passation des Marchés proposera au Maître d'ouvrage, l'attribution de la lettre-commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions de la Demande de Cotation, et qu'elle est l'offre **la moins- disante**.

17. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES :
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Division des Etudes et des Projets du MINSANTE sise à proximité de l'immeuble siège de la Croix-Rouge Camerounaise, BP : 15655, Yaoundé.

19. ASSISTANCE TECHNIQUE :
Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email : dsi@minmap.cm.

20. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES :
Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 205725 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 222 20 18 03 ou le Maître d'Ouvrage aux numéros : 222 221 030, 222 222 899, 222 224 283

Ampliations :
- MINSANTE/CAB
- MINMAP
- ARMP (pour publication et archivage)
- CIPM
- Service des Marchés/MINSANTE
- Affichage (pour information)
- Maître d'Ouvrage (pour archivage)

Yaoundé, le 26/10/26

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TENDERS OFFICE

NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION UNDER EMERGENCY PROCEDURE No. ____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 of _____ REGARDING THE ACQUISITION OF A COMPACT DIRECT DIGITAL RADIOGRAPHY (DR) UNIT WITH SHIELD AND FLAT-PANEL DETECTOR FOR CITE VERTE DISTRICT HOSPITAL

1. PURPOSE:
The purpose of this request for quotations is the acquisition of a compact direct digital radiography (DR) unit, complete with a protective screen and flat-panel detector, for the Cité Verte District Hospital.

2. NATURE OF SERVICES
This quotation covers the acquisition of a compact direct digital radiography (DR) system with a flat-panel detector, including accessories (electrical cabinet, grounding, lead-shielded screen).

3. PARTICIPATION AND ORIGIN
Participation in this Request for Quotation is open to all companies incorporated under Cameroonian law

4. FUNDING:
The services covered by this quotation will be funded under **the 2026 Mitigation Plan, charged to the following budget line: 60 40 412 01 33000008 0731 524412.**

5. EXPECTED COST :
The estimated cost of the services covered by this request for quotations is **forty million (40,000,000) CFA francs, inclusive of all taxes.**

6. CONSULTATION OF TENDER FILE
The physical dossier may be consulted during working hours at the Secretariat of the Public Procurement Service of MINSANTE, located on the ground floor of the Studies and Projects Division (DEP) building of the Ministry of Public Health, near the Red Cross (Tel./Fax: 222 22 10 21).

7. ACQUISITION OF TENDER FILE:
The hard copy of the dossier may be obtained from the Secretariat of the Public Procurement Service of MINSANTE—located on the ground floor of the Studies and Projects Division (DEP) building of the Ministry of Public Health, near the Red Cross (Tel./Fax: 222 22 10 21)—upon publication of this notice and presentation of a receipt for the payment of a non-refundable fee of **thirty thousand (30,000) CFA francs TTC** to the Public Treasury, representing the cost of purchasing the request for quotations.

8. METHOD OF SUBMISSION :

Submission shall be made exclusively online via the COLEPS platform at the addresses http://www.marchespublics.cm and http://www.publiccontracts.cm.

9. FILE SIZE AND FORMAT :

The maximum sizes of the documents that will transit on the platform and constituting the tenderer's offer are as follows:

- 5 MB for the Administrative Offer;
- 15 MB for the Technical Offer;
- 5 MB for the Financial Offer.

The accepted formats are:

- PDF format for text documents;
- JPEG for images.

The candidate will make sure to use compression software in order to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

10. BID SECURITY

10.1. Each bidder must attach to their administrative documents a bid bond that is stamped, dated, and manually receipted, accompanied by the receipt issued by the Deposit and Consignment Fund (CDEC). This bond must be issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance (the list of which appears in Document 14 of the Tender Dossier), must amount to **eight hundred thousand (800,000) FCFA**, and must be valid for thirty (30) days beyond the initial validity period of the bids. Failure to provide a bid bond issued by a first-rate bank or a first-category financial institution authorized by the Ministry in charge of Finance to issue bonds for public contracts will result in the outright rejection of the bid. A bid bond submitted that bears no relation to the tender in question shall be deemed missing. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

10.2. Failure to provide the bid bond—stamped, dated, and manually receipted, and accompanied by the receipt issued by the Deposit and Consignment Fund (CDEC)—will result in the outright rejection of the bid.

10.3. A bid bond submitted by a bidder during the opening session is inadmissible.

10.4. A bid bond submitted by a bidder that bears no relation to the subject matter of the tender in question shall be deemed missing.

11. SUBMISSION OF BIDS

Bids shall be submitted electronically via the COLEPS platform at the addresses http://www.marchespublics.cm and http://www.publiccontracts.cm no later than 03/12/2025 at 11:00 AM local time. A backup copy of the bids, recorded on a USB key, must be submitted in a sealed envelope clearly and legibly marked "Backup Copy" along with the tender references within the specified deadlines, to the Public Procurement Service (Tender Office) of the Ministry of Public Health, located near the Cameroon Red Cross (Phone/Fax: 222 22 10 21). A copy of the backup on a USB flash drive must be submitted in a sealed envelope, accompanied by the original bid bond and the CDEC receipt for the amount of eight hundred thousand (800,000) FCFA.

12. ADMISSIBILITY OF BIDS

NB: Bids must include the following documents:

- ✓ The bid submission letter, stamped, dated, and signed in accordance with current rates;
- ✓ The receipt for the purchase of the tender dossier;
- ✓ The duly completed, dated, and signed schedule of quantities and prices;
- ✓ The administrative file containing the following valid documents certified by competent authorities: registration certificate; a location map indicating the city,

municipality, neighborhood, and specific locality of the bidder's offices (signed under oath); tax clearance certificate; bank account details/domiciliation certificate; certificate of non-exclusion from public contracts; a certificate signed by the Director of the National Social Insurance Fund (CNPS); the bid bond (stamped, dated, and manually endorsed) accompanied by the receipt issued by the Deposit and Consignment Fund (CDEC) upon bid opening; and a sworn declaration stating that no contract has been abandoned within the last three years.

Eliminatory criteria:

-Absence of the bid bond amounting to eight hundred thousand (800,000) FCFA, issued by a first-rate financial institution approved by the Ministry of Finance, accompanied by the CDEC deposit receipt;
-Absence of a certificate of financial capacity issued by an approved bank, covering at least 50% of the 50% of the projected project amount value (twenty million (20,000,000) FCFA);
-Absence of color brochures in the original and all copies, accompanied by catalogs, drawings, or technical data sheets produced by the manufacturer;
- The absence of a valid medical equipment distribution authorization issued by the Ministry of Public Health, accompanied by a valid certificate of good practice.
Bids must be priced exclusive of Value Added Tax (VAT).

To avoid rejection, the required administrative documents must be submitted as originals or as copies certified as true by the issuing department or the competent administrative authority, in accordance with the provisions of the Specific Tender Regulations. They must be dated no more than three (03) months prior to the original bid submission date or have been issued after the date the call for tenders notice was signed.
Failure to provide an administrative document or the submission of a non-compliant document—even after the 48-hour grace period granted by the Commission—will result in the rejection of the bid.
Any bid that does not comply with the requirements of this notice and the Request for Quotation will be declared inadmissible. This applies in particular to the absence or non-compliance of the stamped, dated, and manually receipted bid bond in the amount of eight hundred thousand (800,000) FCFA, issued by a first-rate financial institution approved by the Ministry of Finance, accompanied by the CDEC deposit receipt.

13. OPENING OF BIDS

The opening of bids (administrative documents, technical and financial offers) shall be conducted in a single phase via the COLEPS platform and shall take place on 02/12/26 by the Internal Tenders Board of MINSANTE, located at the former PSFN Building near the headquarters of the Cameroon Red Cross, starting at 2:00 p.m. local time, in the presence of bidders or their duly authorized representatives duly mandated with sound knowledge of the file.

14. EVALUATION CRITERIA

14.1 Eliminatory Criteria

These criteria shall not be scored. Failure to comply with any of these criteria shall result in the rejection of the bidder's quotation. These include in particular:

a) False declarations, fraudulent practices, or falsification of documents;
b) Failure to meet at least four (04) out of six (06) essential criteria;
c) Absence of a sworn statement confirming no abandonment of contract performance within the last three years;
d) Non-compliance with major technical specifications for the supplies (highlighted in bold in the supply description);

e) Absence of a valid medical equipment distribution authorization issued by the Ministry of Public Health, accompanied by a valid certificate of good practice;
f) Absence of a stamped, dated, and manually receipted bid bond for the amount of eight hundred thousand (800,000) FCFA, issued by a first-rate financial institution approved by the Ministry of Finance, accompanied by the CDEC deposit receipt;
g) Financial capacity certificate issued by an approved bank covering at least 50% of the amount of the project value (twenty million (20,000,000) FCFA);
h) Absence of color brochures in the original and all copies, accompanied by a catalog, drawing, or technical data sheet produced by the manufacturer;
The absence of a quantified unit price in the price schedule;
j) The absence of an element of the financial offer (the bid form, the unit price schedule, or the estimated quantity schedule);
k) Non-compliance of the bid form template;
l) Non-compliance of the submission method;
m) The absence of the integrity charter, dated and signed under oath;
n) The absence of the declaration of commitment to comply with environmental and social clauses, dated and signed under oath;
o) The absence of a backup copy in the event of platform malfunction.

14.2 Essential Criteria

The essential criteria for the qualification of bidders shall include, indicatively:
i) Presentation of the bid (compliance of the bid composition with the requirements of the Tender Dossier; documents in order with colored dividers);
ii) Schedule and delivery timeframe of three (03) months;
iii) Proof of acceptance of contract conditions (CCAP and DF initialed on every page, and stamped and signed on the final page preceded by the phrase "read and approved");
iv) Bidder's references for similar services with a cumulative value of at least twenty million (20,000,000) FCFA over the past five (05) years: (at least one (01) reference in the field of medical equipment supply; copies of the first and last pages of contracts/purchase orders + acceptance certificates);
v) Technical personnel: Availability within the company of at least one biomedical engineer holding a minimum of a three-year higher education qualification (BAC+3) and possessing at least 05 years of experience;
vi) Certificate of a warranty period of at least 12 months.

15. DELIVERY TIMEFRAME AND LOCATION

The maximum delivery period set by the Contracting Authority for the execution of the services under this Request for Quotation is **one (01) month** from notification of the Service Order to commence services.
The equipment shall be delivered to the: **Cité verte District Hospital**.

16. AWARD

The Internal Tenders Board shall propose to the Contracting Authority the award of the Purchase Order to the bidder whose offer has been found to be substantially compliant with the provisions of the Request for Quotation and is the lowest-priced bid.

17. BID VALIDITY PERIOD

Bidders shall remain bound by their bids for ninety (90) days from the deadline set for the submission of bids.

18. ADDITIONAL INFORMATION

Additional information may be obtained during working hours from the Studies and Projects Division of MINSANTE, located near the headquarters building of the Cameroon Red Cross, P.O. Box 15655, Yaoundé.

19. TECHNICAL ASSISTANCE

For technical assistance in case of issues related to the use of the platform, please call (+237) 222 238 155 / 222 235 669 or write to: dsi@minmap.cm.

20. FIGHT AGAINST CORRUPTION AND MALPRACTICES

For any denunciation of practices, facts or acts of corruption, please call CONAC at 1517, the Public Contracts Authority (MINMAP) by SMS or call at (+237) 673 205 725 / 699 370 748, ARMP at 222 20 18 03, or the Contracting Authority at 222 221 030 / 222 222 899 / 222 224 283.

Done in Yaoundé, 26/10/2026

Copies to:

- MINSANTE/OFFICE ;
- MINMAP;
- MOH;
- ARMP;
- CSPM-CNLS;
- Contract service/MOH;
- Records/Chronos

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 048D13-468 /DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 26/10/2026

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION- EXERCICE 2026

LIGNE D'IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°2 : Règlement de la demande de cotation

OCTOBRE 2026

REGLEMENT DE LA COTATION

2.1 - LA DEMANDE DE COTATION

Article 1er - Contenu de la demande de cotation

1.1 Le Dossier de Demande de Cotation décrit les fournitures objet de la lettre commande, fixe les procédures et stipule les conditions de la demande de cotation.

1.2 Le dossier de demande de cotation comprend les documents ci-après :
(a) Pièce n°1 L'avis de Demande de Cotation ;
(b) Pièce n°2 Le règlement de la Demande de Cotation (RDC) ;
(c) Pièce n°3 Les Spécifications techniques ou les clauses techniques particulières ;
(d) Pièce n°4 Le Cadre du bordereau des prix unitaires ;
€ Pièce n°5 Le Cadre du détail quantitatif et estimatif ;
(f) Pièce n° 6 Le Cadre du sous-détail des prix
(g) Pièce n°7 Le projet de lettre commande ;
(h) Pièce n°8 Le modèle de tableau de comparaison des cotations ;
(i) Pièce n°9 Les modèles ou formulaires types des pièces à utiliser par les soumissionnaires :

- Le modèle de lettre de soumission ;
- Le modèle de cautionnement de soumission, le cas échéant ;
- Le modèle de cautionnement définitif ;
- Le modèle de cautionnement de l'avance de démarrage ;
- Le modèle de cautionnement de bonne exécution en remplacement de la retenue de garantie, le cas échéant ;

(j) Pièce n°10 La charte d'intégrité ;
(k) Pièce n°11 La déclaration engagement social et environnemental ;
(l) Pièce n°12 La liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.
(m) Pièce n°13 Procédure de soumission en ligne

Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

La Cotation présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et regroupés en un trois (03) volumes :

Volume 1 ou Partie A : comprenant les Pièces Administratives suivantes :

i) Une lettre d'intention de soumissionner datée, timbrée et signée ;
ii) Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;
iii) L'attestation de conformité fiscale délivrée par l'administration fiscale et datant de moins de trois mois ;
iv) L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;
v) L'attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins d'un mois ;
vi) La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de huit cent (**800 000**) **mille** francs CFA et d'une durée de validité de **120 jours** accompagnée du récépissé de dépôt de la CDEC établie par *un établissement financier de premier ordre ou un* organisme

financier *de première catégorie* habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ;

vii) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des Finances du Cameroun ;

viii) L'accord de groupement ---------- (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires) ;

ix) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;

x) La quittance d'achat de la demande de cotation d'une somme non remboursable de **trente mille (30 000)** Francs CFA payable au Trésor Public ;

Volume 2 ou Partie B : comprenant les justificatifs techniques ci-après :

i) Référence du soumissionnaire dans les prestations similaires d'un montant cumulé d'au moins vingt millions (20 000 000) FCFA au cours des cinq dernières années (au moins une (01) référence dans la fourniture des équipements) ;
 - *Copies des premières et dernières pages du contrat (marché ou lettre commande) ;*
 - *PVs de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;*
 - *Autres justificatifs le cas échéant*

ii) L'agrément du Ministère de la Santé Publique : agrément de distributeur de dispositifs médicaux et un certificat de bonnes pratiques (documents en cours de validité).

iii) Fiches techniques, prospectus et/ou catalogues produits par le fabricant décrivant les spécifications techniques des équipements proposés

iv) Disponibilité du personnel et équipements pour assurer le Service après-vente

- L'engagement à assurer le Service Après-Vente,
- Liste des pièces de rechanges avec coûts,
- La liste détaillée du personnel technique d'encadrement et d'exécution contenant au moins un ingénieur biomédical bac+3 ;
 - Copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;
 - Curriculum vitae signé et daté ;
 - Attestation de disponibilité signée et datée ;

v) Planning et délai de livraison de trente (30) jours ;

vi) L'attestation de capacité financière délivrée par un établissement financier de 1er ordre agréé par le MINFI d'au moins vingt millions (20 000 000) FCFA ;

vii) Attestation d'une garantie d'au moins 12 mois ;

viii) La charte d'intégrité signée sur l'honneur ;

ix) La déclaration d'engagement social et environnemental signée sur l'honneur ;

x) Les preuves d'acceptation des conditions du marché : CCAP, DF paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé à la dernière page précédée de la mention « lu et approuvé » ;

xi) La déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années.

Volume 3 ou Partie Comprenant les justificatifs financiers ci-après :

i) La lettre de soumission timbrée établie suivant le modèle, datée et signée ;

ii) Le bordereau descriptif des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;

iii) Le devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé ;

iv) Le sous détail des prix Unitaires.

- NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Article 4 - Offre

Le soumissionnaire présentera une offre et signera le projet de lettre-commande.

Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de **90 jours** à compter de l'ouverture des plis.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 – mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est **le mode en ligne**.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à 11 heures et à la date indiquée dans l'avis de consultation

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission interne de Passation des Marchés

9.1 La Commission interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 - Attribution de la lettre-commande

La Commission interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins- disante.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

a) Le nom de l'attributaire,
b) L'objet de la consultation,
c) Le montant de la lettre-commande,
d) Le délai de livraison.

Article 13- Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire

toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande, et

(b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents

(c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Article 14 - Signature de la lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre-commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 048D13-468 /DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 26/10/2026

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION - EXERCICE 2026

LIGNE D'IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°3 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

OCTOBRE 2026

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
DEMANDE DE COTATION N° ___ ___ /DC/MINSANTE/CIPM/2026 du ___
RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES ___

DESCRIPTION DES FOURNITURES

Critère	Spécifications minimales	quantité
Type de système et configuration mécanique	Appareil de radiographie numérique directe (DR) compacte avec paravent plombé et capteur plan destinée aux examens généraux, orthopédiques et thoraciques (patients debout, assis ou couchés). U-arm ou bras pivotant motorisé avec presets de position et capteurs de collision, ou système équivalent à emprise réduite. Bucky mural ou support détecteur pour examens debout inclus.	01
Générateur	Haute fréquence, puissance nominale ≥ 32 kW, tension maximale :150 kV (min 125 kV). Compatible monophasé 230 V ou triphasé 400 V ; version capacitor-powered acceptée et privilégiée.	
Tube radiogène	Capacité minimale : 125 kV, foyer double (typiquement 0,6 / 1,2 mm), capacité thermique adaptée à une activité de 20 examens/jour.	
Détecteur	Plan CsI de format minimal : 35 × 43 cm (idéalement 43 × 43 cm), filaire ou sans fil, résolution spatiale et DQE élevées. Un ou deux détecteurs (pour table patient et statif mural).	
Dimensions d'installation dans la salle	Compatible avec une salle de dimensions (Lxlxh) : 3,86 × 3,57 × 2,76 m et une porte d'accès de 1,25 m, sans modification structurelle majeure du plafond ou des murs porteurs.	
Table patient	Hauteur variable (motorisée ou assistée), charge utile ≥ 200 kg, mobile ou d'encombrement réduit. Alignement automatique ou manuel avec le tube.	
Statif mural (Potter vertical)	Colonne verticale fixe (motorisée ou assistée) permettant des examens debout (poumons, rachis, etc.). Course verticale minimale de 120 cm. Compatible avec détecteur plan CsI (format 35 × 43 cm ou 43 × 43 cm). Alignement automatique ou manuel avec le tube. Intégration complète avec la console d'acquisition.	
Logiciel d'acquisition	Compatible DICOM 3.0, traitement d'image avancé, stitching optionnel, intégration PACS/RIS.	
Installation et services	Installation d'une armoire électrique en amont de l'équipement (tableau général, Disjoncteur principal, interdiff, parafoudre, arrêt d'urgence, etc...), installation d'une nouvelle mise à la terre avant installation de l'appareil de radiographie numérique directe (DR) compacte avec paravent plombé et capteur plan, formation du personnel technique et médical.	

Toute offre ne satisfaisant pas les critères ci-dessus sera déclarée non conforme

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°_____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION – EXERCICE 2026

LIGNE D'IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°4 : CADRE DU BPU

OCTOBRE 2026

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINSANTE/CIPM/2026 du _____ RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES _____

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Unité	Prix Unitaire en chiffres HTVA	Prix Unitaire en lettres HTVA
1.	Appareil de radiographie numérique directe (DR) compacte avec capteur plan y compris accessoires (armoire de protection électrique, mise à la terre, paravent plombé) Ce prix rémunère la fourniture, l'installation et la formation à l'utilisation de : -Appareil de radiographie numérique directe (DR) compacte avec capteur plan - une armoire de protection électrique équipée - d'un paravent plombé - d'une mise à la terre			

Nom du Soumissionnaire..... *Insérer le nom du Soumissionnaire*

Signature..... *insérer la signature*

Date..... *insérer la date*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°_____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION - EXERCICE 2026

LIGNE D'IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°5 : CADRE DU DQE

OCTOBRE 2026

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINSANTE/CIPM/2026 du _____ RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES _____

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire HTVA(FCFA)	Prix Total hors TVA (FCFA)
1.	Appareil de radiographie numérique directe (DR) compacte avec capteur plan y compris accessoires (armoire de protection électrique, mise à la terre, paravent plombé)		01		
				Total H.TVA	
				T.V.A (19.25 %)	
				A.I.R (2.2 ou 5.5 %)	
				Total TTC	
				Net à Percevoir	

Nom du Soumissionnaire..... *Insérer le nom du Soumissionnaire*

Signature..... *Insérer la signature*

Date..... *Insérer la date*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION - EXERCICE 2026

LIGNE D'IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°6 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX

OCTOBRE 2026

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINSANTE/CIPM/2026 du _____
RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES _____

CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX

N°	Désignations	Coût d'achat (1)	Transport Local (2)	Cout de la commande (3) = 1 + 2	Frais de livraison (4)	Services connexes (5)	Marges (6)	Prix unitaire en chiffres (7) = 3+4 +5+6

Nom du Soumissionnaire..... *(préciser nom du Soumissionnaire)*

Signature..... *(mettre signature)*

Date..... *(mettre la date)*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION – EXERCICE 2026

LIGNE D'IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°7 : PROJET DE LETTRE COMMANDE

OCTOBRE 2026

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

LETTRE-COMMANDE N°_____/LC/MINSANTE/CIPM/2026 PASSEE AVEC _____ APRES DEMANDE DE COTATION N°____/DC/MINSANTE/CIPM/2023 DU _____ RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

TITULAIRE :
N° Contribuable :
Registre de Commerce N° :
Compte Bancaire :

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE : ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE.

LIEU DE LIVRAISON : HÔPITAL DE DISTRICT DE LA CITÉ VERTE.

MONTANT EN F CFA :

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (2.2 ou 5.5%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

DELAI DE LIVRAISON : UN (01) MOIS

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION - EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

SOUSCRITE, LE _____

SIGNEE, LE _____

NOTIFIEE, LE _____

ENREGISTREE, LE _____

Article. 1 : Objet de la Lettre-commande

La présente Lettre-commande a pour objet l'**acquisition d'un appareil de radiographie numérique directe (DR) compacte avec paravent et capteur plan à l'hôpital de District de la cité verte.**

Article. 2 : Procédure de passation de la Lettre-commande

La présente Lettre-commande est passée suivant la Demande de Cotation N° ____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 du _ _____.

Article.3 : Définitions, Attributions et Nantissement

3.1. Définitions et Attributions

- Le Maître d'Ouvrage est : le **Ministre de la Santé Publique ;**
- Le Chef de Service de la Lettre-commande est : le **Chef de Division des Études et des Projets (DEP)** du Ministère de la Santé Publique : Il s'assure de la bonne exécution des obligations contractuelles. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il est responsable de la direction générale de l'exécution des prestations, il arrête toutes les dispositions technico-financières et représente le Maître d'Ouvrage auprès des instances compétentes d'arbitrage des litiges. Il apporte au Maître d'Ouvrage une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l'élaboration, de l'exécution et de la réception des prestations objet du marché **;**
- L'Ingénieur de la Lettre-commande est : **le Sous-Directeur de l'Organisation des Soins et de la Technologie Sanitaire,** il est accrédité par le Maître d'Ouvrage, pour le suivi de l'exécution du marché sous la supervision du Chef de Service à qui il rend compte **;**
- Le Cocontractant de l'Administration est : _____**,BP :** _____**, TEL. :** _____ **;**
- L'organisme chargé du contrôle externe des marchés publics est : **le Ministère en charge des Marchés Publics,** il assure le contrôle de conformité de l'exécution du marché, délivre les visas préalables requis et vise le décompte général et définitif.

3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement est **le Ministre de la Santé Publique ;**
- Le responsable chargé du paiement est **le Payeur Spécialisé du Trésor auprès du Ministère de la Santé Publique et du Minjustice** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande est : le **Chef de de la Division des Etudes et des Projets.**

Article.4 : Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

4.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements et ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre-commande. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre-Commande venaient à être modifiés après la signature de la Lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article.5 : Pièces constitutives de la Lettre-commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ;
2. L'offre du cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

4. Les Spécifications Techniques des fournitures (ST) :
5. Le devis ou le détail estimatif (DQE) ;
6. Le bordereau des prix unitaires (BPU) :
7. Le sous-détail des prix Unitaires (SDPU) et le cas échéant la décomposition des prix forfaitaires ;
8. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;
9. Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) auquel il est spécifiquement assujetti;
10. Tout autres documents utiles (les Procès-Verbaux (PV) de négociation, les CST....) ;
11. La charte d'intégrité ;
12. La déclaration d'engagement social et environnemental.

Article.6 : Textes généraux applicables

La présente Lettre-commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- La loi n°2018/011 du 11 Août 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publique au Cameroun ;
- La loi n°2018/012 du 11 Août 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- La loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers, modifié et complété par le Décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
- Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique;
- Le décret n°2013/159 du 15 Mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques
- Le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- L'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés publics ;
- L'arrêté n°333/A/MINMAP/CAB du 27 décembre 2024 fixant le calendrier de migration vers la passation exclusive des marchés publics par voie électronique ;
- La circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- La circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
- La circulaire n°00007/LC/MINMAP du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO), des Manuels, Guides et Outils de Facilitation de Passation, de l'Exécution, du Suivi et du Contrôle et de la Régulation des Marchés Publics, induits par les réformes du système des marchés publics ;
- La circulaire n°000014/LC/MINMAP du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
- La circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- La lettre n°000004/L/MINMAP/CAB du 29 juillet 2022 relative à la prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires ;

- La décision n 000116/CAB/MINMAP du 15 mars 2024 portant désignation de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès certains Départements Ministériels ;
- Les textes régissant les corps de métiers :
- Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
- D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

Article. 7 : Communication

7.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-commande devront être faites aux adresses suivantes :

a. dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Ministre de la Santé Publique** avec copie adressée dans les mêmes délais, au **Chef de Service de la Lettre-Commande** et à **l'Ingénieur** le cas échéant.

b. dans le cas où le Cocontractant est le destinataire, les correspondances seront valablement notifiées à l'adresse : _ ____ ___domiciliée à___ ___, **BP : _____, TEL. : _____** ou à défaut à la Mairie de Yaoundé 2 dont relèvent les prestations.

7.2. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de Service.

Article.8 : Ordres de service

8.1. Dès notification de la Lettre-Commande au Titulaire, le Maitre d'Ouvrage dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des prestations. Cet ordre de service est notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché dans un délai de sept (07) jours calendaires. Une copie dudit ordre de service est transmise à l'Ingénieur de la Lettre-Commande, au MINMAP, à l'ARMP et à l'Organisme Payeur.
8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par Le Chef de Service avec copie à l'Ingénieur au MINMAP et à l'Organisme Payeur.
8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des travaux et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service et notifiés par l'Ingénieur avec copie au MINMAP.
8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service avec copie à l'Ingénieur de la Lettre-Commande et au MINMAP.
8.5. Les ordres de service pour cas de forces majeures ou intempéries sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service avec copie à l'Ingénieur au MINMAP et à l'ARMP.
8.6. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Article.9 : Consistance des prestations

9.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service.
9.2. La consistance des prestations à fournir comprend : la livraison du matériel.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article.10 : Garanties et cautions

10.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant TTC de la présente Lettre-Commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

10.2. ***Cautionnement de garantie***

Une retenue de garantie de **dix pour cent (10%)** sera opérée sur le montant TTC de la présente Lettre-Commande. La somme correspondante sera payée ou la caution en tenant lieu libérée, à la réception définitive des prestations.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

10.3. Cautionnement d'avance de démarrage

Non applicable.

Article.11 : Montant de la Lettre-commande

Le montant de la présente Lettre-commande, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-joint est de :

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (2,2 ou 5,5%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

Article.12 : Lieu et mode de paiement

Le paiement des prestations objet de la présente Lettre-commande sera effectué par virement, au vue des pièces justificatives réglementaires, sur le **Compte Bancaire N**_____ouvert dans les livres de _____

Article. 13 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables

Article.14 : Formules de révision des prix

Non Applicable.

Article.15 : Formules d'actualisation des prix

Non Applicable.

Article. 16 : Avance de démarrage

Non Applicable.

Article.17 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 166 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article.18 : Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a.Un deux millième (1/2000è) du montant TTC de la Lettre-commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-commande ;

b.Un millième (1/1000è) du montant TTC de la Lettre-commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour ;

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pourcent (10%) du montant TTC de la Lettre-commande de base avec ses pénalités de retard.

Article.19 : Régime fiscal et douanier

La présente Lettre-commande est soumise aux lois et règlements en vigueur au Cameroun.

Article.20 : Timbres et enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-commande seront timbrés par les soins et aux frais

du Cocontractant, conformément à la règlementation en vigueur.

Article.21 : Paiement

Le paiement de la présente Lettre-commande se fera en **Francs CFA** et en totalité après livraison des fournitures.

A cet effet, le Cocontractant fournira les documents ci-après :

- La facture timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- La Lettre-commande enregistrée.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article.22 : Brevet

Le Cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article.23 : Lieu et délai de livraison

23.1. Le lieu de livraison est : **l'Hôpital de District de la Cité Verte.**

23.2. Le délai de livraison des prestations objet de la présente Lettre-commande est de : **un (01) mois.**

23.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer.

Article.24 : Rôles et responsabilités du Cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément à la présente Lettre-commande et aux règles et normes en vigueur.

Article. 25 : Transport et Assurance

25.1 Emballage pour le transport :

Le Cocontractant de l'Administration doit prendre toutes les dispositions pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant de l'Administration doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

25.2 Assurance :

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant de l'Administration.

Article. 26 : Essai et services connexes

Opération de mise en œuvre

D'une manière générale, les matériels seront approvisionnés et mis en ordre de marche dans le local où ils sont livrés. Cet approvisionnement et cette installation sont entièrement à la charge et sous l'entière responsabilité du Cocontractant de l'Administration. Seront donc prévus dans l'exécution des prestations, outre la livraison sur site :

a) les essais et la mise en service des fournitures : ils seront constatés par un procès-verbal dressé contradictoirement entre les parties ;

b) la mise à disposition, sur place d'un technicien capable de donner aux utilisateurs et aux personnels de maintenance, au moment de la prise de possession de la fourniture, les explications nécessaires à son bon fonctionnement et à son entretien ;

c) la fourniture de la nomenclature complète des pièces détachées et le tarif correspondant ;

d) la fourniture d'une trousse d'outils nécessaires pour l'entretien courant ;

e) les accessoires prévus en diversité et nombre suffisant pour que les équipements puissent remplir leur fonction dans les diverses configurations rencontrées au cours de leur usage.

Documentation technique

La documentation technique devra être fournie en même temps que les équipements et comprendra impérativement :

- **le manuel d'utilisation et d'exploitation ;**
- **le manuel de maintenance comprenant la description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelles)**
- la documentation technique comprenant la nomenclature des pièces détachées permettant de se réapprovisionner chez les fabricants, la liste des fabricants et/ou Cocontractants éventuels de pièces de rechange, les procès-verbaux d'essais ou d'épreuves ;
- **le certificat de garantie du fabricant**.

Tous ces documents seront remis en deux (2) exemplaires en français ou en anglais. L'un des exemplaires est destiné au service de maintenance du Ministère de la Santé Publique, l'autre sera sur site.

Formation du personnel

Le Cocontractant devra assurer la formation :

- du personnel utilisateur du matériel, afin que ce dernier soit capable d'utiliser correctement et complètement le matériel ;
- du personnel technique de maintenance, cela afin que ce dernier puisse effectuer correctement les opérations préventives et déceler les causes de pannes ou de mauvais fonctionnement.

Cette formation sera assurée à une date et en un lieu arrêté d'un commun accord entre les parties.

Article. 27 : Service Après-vente et consommables

Service Après-vente (SAV) : Le Cocontractant de l'Administration aura à maintenir en République du Cameroun, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la réception définitive :

a) un représentant permanent dûment mandaté ;
b) un stock suffisant de pièces de rechange, ensembles et sous-ensembles pour satisfaire aux demandes de réparation faite par le Maître d'Ouvrage.

Le délai d'intervention sera de cinq (05) jours à compter de la date de réception de la commande par le Cocontractant de l'Administration.

La fourniture des pièces et les réparations après le délai de la garantie sont à la charge du Maître d'Ouvrage.

Consommables : Le Cocontractant de l'Administration s'engage à constituer un stock de pièces de consommation courante accompagnant le matériel à la livraison. Ces pièces d'utilisation courante seront prévues pour une consommation pour une période d'un (1) an. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'acquérir ou non tout ou partie de ces consommables. Ces consommables seront chiffrés d'abord individuellement, puis listés, quantifiés et chiffrés sur un an par équipement.

CHAPITRE IV : RECEPTION

Article.28 : Documents à fournir avant la réception

- Bordereau de la livraison ;
- Copie de la facture du Cocontractant *de l'Administration* décrivant les fournitures, indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- Bordereau de livraison ;

Ces documents doivent être reçus par le Maître d'Ouvrage dix (10) jours au moins avant la réception des fournitures, au cas contraire, le cocontractant sera tenu responsable de toutes dépenses y résultant.

Article.29 : Réception des fournitures

La réception sera effectuée au Ministère de la Santé Publique.

Les opérations de réception comprendront des vérifications quantitatives et qualitatives.

Ces opérations se dérouleront en présence du Cocontractant, d'une part, et de la commission de réception éventuellement assistée des futurs utilisateurs ou de toute personne expressément désignée par le Maître d'Ouvrage, d'autre part.

Le Cocontractant de l'Administration devra avertir le Maître d'Ouvrage dans les meilleurs délais de la date de livraison des fournitures.
Dans les dix (10) jours qui suivent, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception provisoire et communiquera cette date à tous les intervenants.

Article.30 : Composition de la commission de réception

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception.
La composition de la commission de réception provisoire sera la suivante :

- **Président** : le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;
- **Rapporteur** : l'Ingénieur de la Lettre-Commande ;
- **Observateur** : Représentant du Ministère des Marchés Publics ;
- **Membres**
 - Le Chef Service de la Lettre-Commande ;
 - Le Chef de Service des Marchés Publics du MINSANTE ;
 - L'agent en charge de la comptabilité matière compétente ;
- **Invité :** Le Cocontractant.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.
En cas de non-conformité de la fourniture, le Cocontractant sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.
En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant.
Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.
Il faudra prévoir une pré réception sur le lieu d'acquisition, afin d'apprécier la qualité des fournitures.
La réception provisoire fera l'objet d'un Procès-Verbal de réception signé sur le champ par au moins deux tiers (2/3) des membres de la Commission et par le Cocontractant.
Le procès-verbal de réception précise ou fixe la date d'achèvement de la livraison.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article. 31 : Résiliation de la Lettre-Commande

La Lettre-commande peut être résiliée comme prévu dans le code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- retard de plus de dix jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de 10 jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant les pénalités de plus de 10% du montant des travaux ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du Cocontractant de l'Administration.

Article. 32 : Cas de force majeure

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.
Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant de l'Administration ne verra sa responsabilité dégagée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour, suivant l'événement.
En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoqués et les preuves fournies par le Cocontractant de l'Administration.

Article. 33 : Différend
Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant les Tribunaux compétents de Yaoundé.

Article. 34 : Édition et diffusion de la présente Lettre-Commande
Vingt (20) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant de l'Administration pour souscription.

Article. 35 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande :
La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration.

PAGE ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N°_____/LC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____PASSEE AVEC _____ APRES DEMANDE DE COTATION N°___/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____ RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

TITULAIRE :

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE : ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE.

MONTANT EN F CFA :

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (2.2 ou 5.5%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

DELAI DE LIVRAISON : UN (01) MOIS

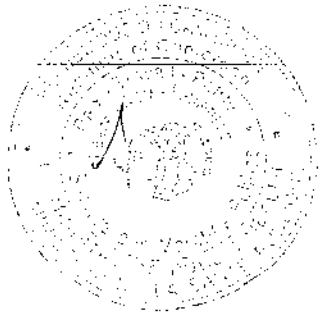
LU ET ACCEPTE PAR LE COCONTRACTANT

YAOUNDE, LE _____

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

YAOUNDE, LE _____

ENREGISTREMENT



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°_____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION - EXERCICE 2026

LIGNE D'IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°8 : MODELE DE TABLEAU COMPARATIF DES OFFRES

OCTOBRE 2026

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINSANTE/CIPM/2026 du _____
RELATIVE A A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES _____

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								

Membres de la Commission d'Analyse des Offres

NOMS	FONCTION	SIGNATURE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°_____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION - EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°9 : MODELE DES PIECES A UTILISER

OCTOBRE 2026

Annexe n°1 : Modèle de soumission

Je, soussigné *[indiquer le nom et la qualité du signataire]* représentant la société, l'entreprise ou le groupement dont le siège social est à

inscrite au registre du commerce de sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées à la demande de cotation y compris les additifs N° *[rappeler l'objet de l'appel d'offres]*

- Me soumets et m'engage à livrer les fournitures conformément à la demande de cotation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° à

- *[en chiffres et en lettres]* francs Cfa Hors TVA, et à

francs CFA Toutes Taxes Comprises.*[en chiffres et en lettres]*

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai jours *[indiquer la durée de validité, en principe 90 jours]* à compter de la date limite de remise des offres.
 Les rabais offerts et les modalités d'application des dits rabais sont les suivants:

 L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait

à *le*

Signature

de

en qualité
de.....
dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de

Supprimer la mention inutile

Annexer la lettre de pouvoirs

Annexe n°2 : Modèle de caution de soumission

Organisme financier:

.....

Référence de la Caution: N°.....

.....

Adressée à *[indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maitre d'Ouvrage Délégué]* Cameroun, ci-dessous

désigné « le Maître d'Ouvrage ou Maitre d'Ouvrage Délégué »

Attendu que le Fournisseur..... ,ci-dessous désignée «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du pour **L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE**, ci-dessous désignée «l'offre» et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à *[indiquer le montant]* francs CFA,

Nous..... *[nom et adresse de la banque]*, représentée par *[Noms des signataires]*, ci-dessous désignée «*l'organisme financier*», déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maitre d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de sou- mission ; ou Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité:

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

À, le

[Signature de la banque]

NB : Ce cautionnement doit être timbré, acquitté à la main par l'organisme financier et accompagné par le récépissé de la CDEC

Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif

Organisme financier:

.....

Référence de la Caution: N°.....

Adressée à *[indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué]* Cameroun, ci-dessous

désigné « le Maître d'Ouvrage ou Maitre d'Ouvrage Délégué »

Attendu que..... *[nom et adresse du fournisseur]*, ci-dessous désigné «le Fournisseur», s'est engagé, en exécution de la demande de cotation désigné «la lettre-Commande», à réaliser **la fourniture du matériel médical et de bureau au centre d'hémodialyse de l'hôpital régional annexe de MOKOLO.**

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5%] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,..... *[nom et adresse de l'organisme financier]*, représentée par..... *[noms des signataires]*,

ci-dessous désignée «l'organisme financier», nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maitre d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de *[en chiffres et en lettres]*.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation de la Lettre-commande. Elle sera libérée dans un délai de indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

À *le*

[Signature de la banque]

NB : Ce cautionnement doit être timbré, acquitté à la main par l'organisme financier et accompagné par le récépissé de la CDEC

Annexe n°4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Organisme financier:

.....

Référence de la Caution: N°.....

Adressée à *[indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maitre d'Ouvrage Délégué]* Cameroun, ci-dessous
désigné « le Maître d'Ouvrage ou Maitre d'Ouvrage Délégué »

Nous soussignés (organisme financier, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :
..... *[le titulaire]*,
au profit de Maître d'Ouvrage *[Adresse du Maître d'Ouvrage] («le bénéficiaire»)*

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que *[le titulaire]* ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché du..... relatif aux travaux *[indiquer l'objet des travaux, les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement]*, de la somme totale maximum correspondant à l'avance *[quarante (40)%]* du montant Toutes Taxes Comprises de la Lettre Commande n°,
payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit:..... francs CFA.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de *[le titulaire]* ouverts auprès de la banque sous le n°.....

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

à.....
.....*le*.....

[Signature de la banque]

Annexe n°5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Organisme financier:

.....

Référence de la Caution: N°.....

Adressée à *[indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maitre d'Ouvrage Délégué]* Cameroun, ci-dessous

désigné « le Maître d'Ouvrage ou Maitre d'Ouvrage Délégué »

Attendu que *[nom et adresse du fournisseur]*,

Ci-dessous désigné «le Fournisseur», s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de *[indiquer l'objet des travaux]*

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à *[pourcentage inférieur à 10% à préciser]* du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous,..... *[nom et adresse de la banque]*,

représentée par *[noms des signataires]*, et ci-dessous désignée «la banque»,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maitre d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de *[en chiffres et en lettres]*, correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché.[10]

Et nous nous engageons à payer au Maitre d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maitre d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif des a demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, par venue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

À le

[Signature de la banque]

[10] *Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché.*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN D EMITIGATION - EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°10 : CHARTE D'INTEGRITE

OCTOBRE 2026

INTITULE DE LA DEMANDE DE COTATION :

Le « SOUMISSIONNAIRE »
A
MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

« **Maître d'Ouvrage** »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultat d'une procédure de même nature ;

1.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée pour délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché;

1.3) avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.4) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales ;

1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.6) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu sa satisfaction ;

2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre de services du Maître d'Ouvrage/Maître

d'Ouvrage Délégué impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué ;

2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué ;

2 .5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan , calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;

ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué pour effectuer la supervision où le contrôle des prestations dans le cadre de la Lettre Commande.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué, qui en informera l'Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution de la lettre commande :

5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas

directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation de la Lettre Commande au détriment du Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué et notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès à la Lettre Commande ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution de la Lettre Commande et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.

Nom :

Signature :

Dûment habilité à signer la cotation pour et au nom de :

En date du



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°_____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION - EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°11 : DECLARATION D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

OCTOBRE 2026

INTITULE DE LA DEMANDE DE COTATION :

Le « SOUMISSIONNAIRE »
A
MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

« **Maître d'Ouvrage** »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution De la lettre commande :

1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment (i) le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives (ii) l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans (iii) du respect de la nature des prestations respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes (iv) le repos hebdomadaire obligatoire (v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit (vii) les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail (viii) le port obligatoire des équipements de protections individuelles.

2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Ministre de la Santé Publique. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.

3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Ministre de la Santé Publique, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom :

Signature :

Dûment habilité à signer la cotation pour et au nom de :

En date du



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°_____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION - EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES PAR LE MINFI

OCTOBRE 2026

Les Etablissements bancaires de 1er ordre agréés par le Ministère en charge des Finances, et autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des marchés publics sont les suivants :

A. BANQUES

1. **AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK)** BP 11 834 YAOUNDE;
2. **BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR)** BP 34 692 YAOUNDE;
3. **BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)** BP 2933 DOUALA ;
4. **BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)** BP 12962 YAOUNDE ;
5. **BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)** BP 600 DOUALA ;
6. **BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)** BP 1925 DOUALA ;
7. **CITIBANK CAMEROON (Citibank CAMEROON)** BP 4571 DOUALA;
8. **COMMERCIAL BANK OF CAMEROON** BP 4004 DOUALA;
9. **ECOBANK CAMEROUN** BP 582 DOUALA ;
10. **NATIONAL FINANCIAL CREDIT-BANK** BP 6578 DOUALA;
11. **SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE-CAMEROUN (SCB-CAMEROUN)** BP 300 DOUALA ;
12. **SOCIETE GENERALE CAMEROUN** BP 4042 DOUALA;
13. **STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)** BP 1784 DOUALA;
14. **UNION BANK OF CAMEROON** BP 15 569 DOUALA;
15. **UNITED BANK OF AFRICA (UBA)** BP 2088 DOUALA;
16. **CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA BANK)** BP 6578 YAOUNDE ;
17. **REGIONAL BANK,** BP 30 145 YAOUNDE;
18. **ACCES BANK,** BP DOUALA;
19. **EQUATORIAL GUINEA BANK, BP YAOUNDE**
20. **BANQUE NATIONALE DE LA GUINEE EQUATORIALE(BANGE)**

B. COMPAGNIES D'ASSURANCES

21. **ACTIVA ASSURANCES,** BP 12 970 DOUALA ;
22. **AREA ASSURANCES S.A,** BP 15584 DOUALA ;
23. **ATLANTIQUE ASSURANCES S.A;** BP 3073 DOUALA ;
24. **CHANAS ASSURANCES**, BP 109 DOUALA ;
25. **CPA S.A,** B.P 54 DOUALA ;
26. **NSIA ASSURANCES S.A,** BP 2759 DOUALA ;
27. **PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE,** BP 2328 DOUALA;
28. **ROYAL ONYX INSURANCE CIE BP** 12 230 DOUALA ;
29. **SAAR,** BP 1011 DOUALA ;
30. **SANLAM ASSURANCES CAMEROUN,** BP 12 125 DOUALA ;
31. **ZENITHE INSURANCE,** BP 1540 DOUALA ;
32. **PRO ASSUR,** BP 5963 DOUALA.
33. **ROYAL ONYX INSURANCES**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMERIQUE DIRECTE (DR) COMPACTE AVEC PARAVENT ET CAPTEUR PLAN A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LA CITE VERTE

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: PLAN DE MITIGATION – EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 01 33000008 0731 524412

PIECE N°13 : PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE

OCTOBRE 2026

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

LA PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE

Pour soumissionner en ligne, le prestataire doit suivre les quatre étapes ci-après

Étape 1 : Enregistrement de l'Entreprise dans la plateforme COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse http://www.marchespublics.cm ou http://www.colepsentreprise.org ;
- Aller dans l'onglet « *Enregistrement des soumissionnaires* » et renseigner minutieusement le formulaire de demande ;
- Imprimer le formulaire de demande renseigné et généré par le système ;
- Faire signer le formulaire de demande par le Chef de Structure et y apposer le cachet de l'entreprise ;
- Déposer le formulaire dûment renseigné et formalisé au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 i) Photocopie d'une Attestation de Non Faillite (datant de moins de 3 mois) ;
 ii) Photocopie du Registre de Commerce ;
 iii) Photocopie de la Domiciliation Bancaire ;
 iv) Photocopie de l'Attestation de Conformité Fiscale (datant de moins de 3 mois).

Étape 2 : Acquisition du Certificat Électronique

- Retirer le formulaire de Demande de Certificat disponible au MINMAP ou le télécharger sur le site de l'ANTIC à l'adresse http://www.camrootca.cm dans la rubrique « *Demande de Certificats (Entreprise)* » ;
- Remplir le formulaire et le déposer au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 i) Reçu de paiement des frais d'acquisition de Certificat Électronique d'un montant de 50.000 FCFA à verser dans le compte de l'ANTIC auprès de SCB Cameroun sous le numéro 10002 00031 12493593150 94.
 ii) Une Photocopie de la CNI du demandeur du certificat.
- S'enrôler auprès de l'opérateur MINMAP et récupérer le récépissé de demande de Certificat ;
- Se connecter à l'adresse http://www.camrootca.cm/en/certificate-request.html et télécharger dans un support amovible (clé) le Certificat Électronique à partir des informations (Numéro de référence et Code d'autorisation) contenues dans le récépissé.

(Bien conserver le mot de passe pour les connexions à COLEPS).